ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 22422

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur le financement des établissements hospitaliers. Le principe du financement des établissements hospitaliers par le biais d'une dotation annuelle globale ne permet pas d'établir un budget en adéquation avec leur activité réelle. Une tarification à l'activité permettrait une plus grande conformité des budgets et révèlera les vrais coûts hospitaliers. Il lui demande donc s'il envisage d'adopter le principe de tarification des établissements hospitaliers à l'activité.

Données clés

Auteur : M. Jean-Marc Roubaud
Circonscription : Gard (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 22422
Rubrique : Établissements de santé
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 juillet 2003, page 5780